



Être Délégué de Parc naturel régional



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France a été créé en 2004 sur 58 communes (43 dans l’Oise et 15 dans le Val d’Oise).

A l’occasion du renouvellement de son classement en 2020, 15 nouvelles communes ont intégré le Parc. Son périmètre s’étend désormais à 70 communes : 45 dans l’Oise et 25 dans le Val d’Oise. Cette extension du périmètre intègre des cœurs de nature (forêt de Carnelle) et renforce des continuités écologiques avec des territoires voisins (forêt de l’Isle Adam, forêt de Montmorency...).

A QUOI SERT LE PNR OISE - PAYS DE FRANCE ?

Les missions d’un Parc naturel régional sont déclinées dans **une Charte**, un document fondateur, qui définit les grandes orientations et les mesures que s’engagent à mettre en œuvre les collectivités et l’Etat pendant les 15 ans de classement du territoire en Parc naturel régional.

Nombreux sont les sujets traités par le Parc : agriculture, forêt, milieux naturels, patrimoine bâti, paysages, tourisme, urbanisme, énergie, sensibilisation et éducation...

Cependant, le Parc n’a pas vocation à tout faire dans ces domaines et à être maître d’ouvrage de toutes les actions. Il est d’abord un fédérateur dont la mission est d’impulser, d’expérimenter, de coordonner et d’appuyer les collectivités partenaires. Il a pour rôle de faire converger les actions sur le territoire afin de faire aboutir les objectifs de la Charte.

La Charte révisée du PNR Oise - Pays de France propose les orientations suivantes :

- Préserver la biodiversité et les corridors écologiques,
- Maîtriser l’étalement urbain, maintenir le caractère identitaire des villages, promouvoir un urbanisme durable,
- Préserver l’identité paysagère, valoriser le patrimoine historique et culturel, aménager ou requalifier les espaces dégradés,
- Préserver et gérer durablement les ressources naturelles : énergies renouvelables, eau, déchets, ressources minérales et faire du Parc un territoire de mieux-être : air, bruit, pollution lumineuse, risques,
- Accompagner un développement économique durable : aménagement économique qualitatif, promotion des activités agricoles et forestières, tourisme,
- Sensibiliser les publics pour susciter un engagement citoyen.



Quelques actions concrètes réalisées ces dernières années :

Préserver la biodiversité et les corridors écologiques :

- Restauration de milieux naturels d’intérêt écologique
- Etudes, expertises relatives aux corridors interforestiers, prise en compte des corridors écologiques dans les PLU
- Accompagnement des associations dans les dispositifs de barrages mobiles pour les amphibiens lors des périodes de migration

Maîtriser l’étalement urbain, maintenir le caractère identitaire des villages, promouvoir un urbanisme durable

- Etudes urbaines : étude à l’échelle de la commune pour bien identifier les enjeux du territoire communal et travailler les propositions d’actions en amont des PLU
- Réalisation d’études de principes d’aménagement dans le cadre des PLU
- Elaboration de cahiers de recommandations architecturales pour aider les particuliers dans leurs travaux de rénovation de leur bâti



COMMENT FONCTIONNE LE PNR OISE - PAYS DE FRANCE ?

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France est géré sous la forme d'un **syndicat mixte** composé des collectivités territoriales suivantes :

- Conseil régional des Hauts-de-France
- Conseil régional d'Ile-de-France
- Conseil départemental de l'Oise
- Conseil départemental du Val d'Oise
- Les 70 communes qui composent le Parc.

Il est administré par un **Comité syndical**, composé des représentants des collectivités citées précédemment. Ce comité syndical a un rôle majeur : lors de ses réunions (en général 4 fois par an), il vote le budget, il vote les programmes d'actions, il approuve des conventions-cadre...

Le comité syndical élit un **bureau**, composé de 29 membres. Le bureau élit le Président et les vice-Présidents. Il est chargé de préparer les travaux et les décisions qui seront présentés au comité syndical.

C'est aussi l'instance qui rend des avis sur les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement. Il mobilise des fonds pour financer des projets et il travaille à partir des réflexions menées par les commissions. Il se réunit environ tous les deux mois.

Ces **commissions** sont au nombre de 10 :

- Patrimoine naturel et réseaux écologiques
- Ressources naturelles énergie climat
- Patrimoine historique et culturel
- Architecture, Urbanisme, Paysage
- Agriculture/Cheval
- Forêt/Filière bois
- Développement économique
- Tourisme
- Communication – Sensibilisation
- Administration et finances

Elles permettent à un maximum de partenaires de participer à la vie du syndicat mixte. Elles sont un lieu d'échanges et de débats. Elles sont force de proposition pour l'élaboration des programmes d'actions et leur suivi. Elles se réunissent en fonction des besoins (2 à 4 fois par an). Elles peuvent constituer des groupes de travail et ou des comité de pilotage sur des sujets plus précis. Les Présidents de commissions sont invités au bureau. Elles sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux des communes.

Le budget de fonctionnement du Parc naturel régional Oise – Pays de France est constitué à 70 % par les Régions et les Départements, 20 % par les communes (cotisation de 2,60 euros par habitant), 10 % par l'Etat.

Il représente actuellement environ 1,3 million d'euros. Par ailleurs, chaque année, le Parc développe un programme d'actions financées par les Régions et les Départements auxquels viennent s'ajouter des financements d'autres organismes, en fonction des actions (Etat, ADEME, Agence de l'eau, Europe, etc.). Le montant de ce programme annuel d'actions est compris entre 900 000 euros et 1,5M d'euros.

Pour mettre en œuvre les actions, une équipe pluridisciplinaires de 17 personnes travaille au Parc.

Préserver l'identité paysagère, valoriser le patrimoine historique et culturel, aménager ou requalifier les espaces dégradés :

- Etudes de requalification d'espaces publics
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural
- Aide à la plantation et au renouvellement du patrimoine arboré des communes

Préserver et gérer durablement les ressources naturelles (énergies renouvelables, eau, déchets, sols, ressources minérales) et faire du Parc un territoire de mieux-être (air, bruit, pollution lumineuse, risques)

- Programme d'accompagnement des communes pour une gestion plus écologique de leurs espaces verts : plans de gestion, formations, aide au fleurissement durable,...
- Fonds « expertises environnementales » pour mener des analyses de pollution des sols, de l'air, de l'eau, ...
- Actions en faveur d'une mobilité douce : équipements de stationnement vélo, schémas de circulations cyclables, mise en place d'un système d'auto stop organisé (Rezo Pouce)...



QUEL EST LE RÔLE DU DELEGUE COMMUNAL ?

La représentation des communes au syndicat mixte du Parc est inscrite dans ses statuts. Chaque commune compte un **délegué titulaire** et un **délegué suppléant** qui participent à la vie du syndicat mixte du Parc.

Le délégué est un relais qui détient une responsabilité importante :

- Il représente sa commune auprès des instances du Parc. **Il siège donc au comité syndical** et il informe celui-ci des problèmes ou des opportunités décelés dans l'exercice de son mandat.
- Il participe selon ses disponibilités et ses appétences aux commissions du Parc.
- Il est le relais du Parc auprès de son conseil municipal. Il transmet les informations relatives aux orientations du Parc, au programme d'actions en cours et à l'application du projet de territoire. Il relaie également les appels à projet du Parc.
- Il veille à ce que les moyens et supports de communication dont dispose sa commune transmettent bien à tous les habitants, les orientations, les actions et la vie du Parc.

Pour l'aider dans ses missions, le Parc met à disposition du délégué :

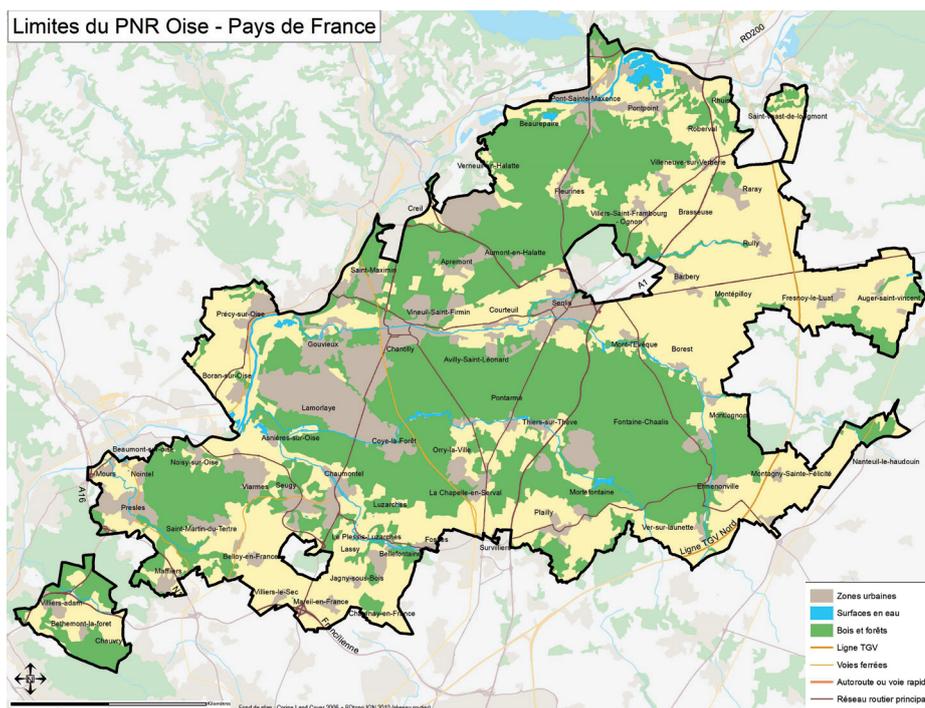
- La charte du PNR
- Le guide du délégué
- Un extranet pour y retrouver l'agenda des réunions, les documents ressource
- Un référent dans l'équipe administrative pour le renseigner

Accompagner le développement économique : aménagement économique qualitatif, promotion des activités agricoles et forestières, tourisme

- Programme pour le développement et la promotion des circuits-courts alimentaires
- Programme LEADER pour le développement économique du territoire (circuits courts alimentaires, tourisme de randonnée, réhabilitation du patrimoine en vue d'un usage économique, hébergement rural, commerces en milieu rural)
- Développement d'une offre de randonnées pédestres, cyclos et équestres

Sensibiliser les publics pour susciter un engagement citoyen

- Programme annuel d'animations nature et patrimoine pour le grand public
- Programmes pédagogiques annuels dans les écoles primaires du territoire
- Mise en place d'un réseau de correspondants Parc, habitants bénévoles formés chargés de sensibiliser, avec l'aide du Parc, les habitants



Périmètre 2020 du PNR Oise - Pays de France

Parc Naturel Régional Oise - Pays de France

Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux - 60560 ORRY-LA-VILLE
Tél. : 03 44 63 65 65 Fax : 03 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr

